



PAC Logement



Programme de subvention pour frais de raccordement aux services publics municipaux

Description

Subvention pour faciliter le raccordement aux services publics municipaux pour les terrains qui n'y sont pas raccordés.

Le programme vise à augmenter le nombre de propriétés viabilisées dans les secteurs présentant un potentiel de développement multirésidentiel.

Propriétés et usages admissibles

Coûts liés au raccordement des services publics municipaux à une propriété non desservie qui se situe à proximité de l'infrastructure municipale.

Coûts admissibles

- Frais liés à une demande de raccordement aux services d'eau et d'égouts.
- Coûts liés à la construction et à l'ingénierie pour raccorder les services d'eau et d'égouts à des propriétés précédemment non desservies.

Valeur de la subvention

Subvention pour 50 % des coûts admissibles jusqu'à un maximum de 50 000 \$ par propriété.



Paiement de la subvention

La subvention sera versée une fois que le projet de construction sera entièrement achevé et qu'une preuve de paiement sera présentée.

Critères d'admissibilité

Les demandeurs doivent fournir une copie de la soumission préparée par une personne ou une organisation qualifiée dans le domaine concerné.

La Ville procédera à une évaluation finale du projet pour s'assurer qu'il correspond aux détails fournis dans la demande de subvention.

Les projets doivent respecter les critères d'admissibilité généraux de ce plan.